

TÉMOIGNAGE¹ D'UNE ASSISTANTE SOCIALE D'UN SERVICE D'ACCUEILLANTES D'ENFANTS CONVENTIONNÉES

Bonjour à toutes et à tous,

L'ONE m'a demandé d'apporter un bref témoignage car dans le cadre de mon activité, j'ai eu l'occasion d'accompagner une jeune future maman vivant une situation de maltraitance, ce qui n'entre pas dans mon cadre professionnel habituel.

Au-delà de l'exposé de la situation, l'objectif est aussi de montrer que quel que soit notre secteur de travail, nous pouvons être confrontées à des situations de maltraitance. Notre mission est d'essayer d'y répondre au mieux, tout en reconnaissant nos limites.

Je travaille en tant qu'assistante sociale à la Garderie des Tout-Petits, Service d'accueillantes d'enfants conventionnées en province de Liège. Notre Service existe depuis 38 ans. Nous accueillons, chaque mois, environ 1600 enfants âgés de 0 à 3 ans, chez 220 accueillantes, réparties sur les régions de Liège, Aywaille, Hannut, Huy et Waremme.

Nous sommes une équipe de 13 assistantes sociales chargées du recrutement et de l'encadrement des accueillantes. Mais nous sommes bien entendu également disponibles pour les parents, tant au moment de l'inscription, que durant toute la période de l'accueil.

Nous nous adressons donc à de jeunes parents, qu'ils soient travailleurs, en recherche d'emploi, étudiants ou simplement désireux de confier leur enfant à une accueillante.

Au fil des années, notre public a évolué à l'image de l'évolution de la société et si, au départ, notre public était essentiellement composé de jeunes parents travaillant tous les deux et relativement favorisés, nous avons progressivement accueilli un public de plus en plus diversifié et présentant parfois des problématiques multiples.

En parallèle, notre travail a bien entendu évolué et nous avons été amenées à gérer de nombreuses situations liées à la précarisation, au chômage, à la problématique des mamans seules parfois très jeunes, des familles réfugiées et/ou sans papiers etc., sans toujours avoir les outils adaptés pour y répondre.

C'est dans ce cadre que j'ai rencontré la jeune maman dont je vais vous exposer la situation.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Madame est une jeune future maman d'origine camerounaise ; elle est arrivée en Belgique il y a un peu plus de 2 ans, après s'être mariée sur place avec un Belge, d'une vingtaine d'années son aîné.

Pour cette jeune femme et pour sa famille, épouser un européen, surtout plus âgé, représentait un espoir important d'une vie meilleure. En s'installant dans notre pays, elle avait forcément le projet de trouver un bon emploi, d'accéder à un certain confort de vie mais aussi de soutenir financièrement sa famille restée au Cameroun. De plus, le mariage avec un homme plus âgé semblait être le gage d'une vie très protégée. C'est donc porteuse de tous ces espoirs qu'elle s'est installée avec son mari et s'est inscrite assez rapidement à une formation avec pour objectif de trouver, par la suite, un emploi.

Elle s'est adressée à une de nos accueillantes car elle était enceinte de jumeaux ; elle l'a rencontrée une première fois en compagnie de son mari et a d'emblée souhaité réserver la place d'accueil pour ses enfants à naître. Quelques jours plus tard, elle est revenue seule chez l'accueillante pour ramener les documents de réservation de la place d'accueil et a demandé à lui parler. Elle lui a expliqué qu'elle subissait de la violence de la part de son mari et qu'elle ne savait pas vers qui se tourner. L'accueillante s'est alors adressée à moi et m'a demandé si je pouvais rencontrer la maman chez elle car elle n'osait pas se rendre à Liège. J'ai donc rencontré la maman chez l'accueillante, à la fois pour finaliser la réservation de la place d'accueil mais aussi, pour l'écouter.

La maman m'a expliqué que depuis son arrivée en Belgique, elle subissait de la violence de la part de son mari. Elle a dû se rendre aux urgences à deux reprises et a déposé plainte à la Police. Suite à ses passages aux urgences, elle a été accompagnée par le service d'Aide aux Victimes, ainsi que par la psychologue de l'hôpital. L'assistante sociale de l'école où elle avait entamé une formation l'a également reçue à plusieurs reprises, suite aux épisodes de violence.

A l'époque, les différents intervenants lui ont conseillé de quitter son mari et lui ont proposé d'entamer des démarches avec elle. Ils lui ont également proposé de se tourner vers un refuge mais à l'époque, elle n'a jamais osé faire le pas. En effet, elle bénéficiait d'un titre de séjour en Belgique par le biais de son mariage dans le cadre du regroupement familial. Si elle quittait son mari avant une période de 3 ans de séjour en Belgique, elle perdait ce titre et donc, son autorisation de séjour. Or, rentrer en Afrique était pour elle inimaginable. Elle savait qu'elle y serait rejetée par sa famille car non seulement le divorce n'était pas admis mais en plus, elle privait alors sa famille du soutien financier que

permettait sa vie en Belgique. Elle est donc restée avec son mari, malgré la peur et la violence.

L'annonce de sa grossesse a, dans un premier temps, été vécue comme une délivrance car elle s'imaginait qu'elle serait une période de trêve entre son mari et elle. Si les violences physiques ont effectivement diminué, les violences psychologiques se sont par contre amplifiées : privation de sommeil, de nourriture, menaces, obligation d'effectuer des tâches ménagères sans relâche.

C'est effectivement une jeune femme épuisée, affaiblie et très chétive malgré la grossesse que j'avais en face de moi.

Face à cette situation, j'ai conseillé, dans un premier temps, à cette jeune maman, de se mettre à l'abri dans un refuge, tout comme l'avaient fait les intervenants précédents. Et comme les fois précédentes, la maman a refusé, par peur de perdre ses droits au séjour en Belgique.

Même si le suivi de cette situation n'entrait pas directement dans mes compétences, je ne pouvais évidemment rester insensible à la situation de cette maman, ni à l'avenir de ses deux enfants à naître. Je me suis alors adressée à ma Coordinatrice de l'ONE pour envisager avec elle comment gérer au mieux la situation. Il s'agissait à la fois de respecter le choix de la maman mais aussi, d'assurer sa sécurité et celle de ses enfants. Nous avons alors rencontré Cécile LAMPROYE de la cellule SOS Enfants de l'ONE et nous avons ensemble dégagé quelques pistes d'action à proposer à la maman. Pour la cellule SOS Enfants, la protection des enfants à naître était primordiale et il était essentiel de convaincre la maman, malgré la complexité de sa situation.

Une des pistes envisagées était de lui proposer de se faire hospitaliser afin de souffler un peu mais aussi, d'entamer des démarches dans un cadre sécurisé.



Je suis revenue vers la maman avec notamment cette proposition mais j'ai senti beaucoup de craintes de sa part car si sa situation était de plus en plus difficile à vivre, un retour au pays était encore pire à ses yeux. Il m'a fallu prendre le temps de la convaincre, accepter ses retours en arrière, ses refus de répondre au téléphone, ... Il lui fallait du temps pour cheminer et se projeter dans un avenir différent.

L'accueillante, qui avait rencontré la maman avant moi et qui s'était mise à son écoute, a joué un rôle de première importance à ce moment. Elle a maintenu le contact avec elle grâce à sa proximité géographique, a rassuré la maman par rapport à la prise en charge proposée et a facilité les contacts de la maman avec moi. Parallèlement, j'ai établi le relais avec l'équipe ONE de la Clinique où elle devait accoucher afin qu'elle puisse être prise en charge si elle acceptait de se faire hospitaliser.

Après de longues journées d'hésitation, elle a fini par se confier à son gynécologue qui lui a proposé d'emblée de la faire hospitaliser et a pu aussi la rassurer. Elle a pu être accueillie et prise en charge au sein de l'hôpital puisque l'équipe était bien informée de sa situation. Il a été plus facile pour elle d'accepter d'en parler aux différents intervenants car elle savait qu'ils étaient au courant de sa situation.

Avec le soutien de l'équipe, elle a pu entamer des démarches de séparation, au départ de la clinique. Grâce aux conseils de spécialistes en la matière, elle a pu être orientée de manière adéquate et conserver son droit de séjour en Belgique. Après la naissance des jumeaux, elle a été accueillie en maison maternelle, puis a pu trouver un logement pour elle et ses enfants. Elle n'a malheureusement pas pu les confier à l'accueillante qu'elle avait rencontrée au départ vu l'éloignement géographique.

Que retenir de la situation ?

- Dans le secteur de la petite enfance, nos métiers évoluent et les situations auxquelles nous sommes confrontées se complexifient de plus en plus.
- Nous sommes régulièrement amenées à sortir de notre cadre de référence et de notre fonction traditionnelle, lorsque la situation l'exige.
- Face à la complexité de ces situations, nous ne sommes pas toujours outillées et compétentes. Nous n'avons pas toujours les informations suffisantes pour accompagner les mamans dans des situations un peu « à la marge ». Or, ces situations particulières demandent des réponses pertinentes et adaptées. C'est là que le travail en réseau prend tout son sens et il est essentiel de le développer.
- L'important n'est pas de connaître tout sur tout mais de collaborer avec d'autres services pour dénouer les situations et proposer aux jeunes et futures parents des pistes de solutions adaptées à leur situation.
- Il faut accepter de passer le relais lorsque la gestion de la situation le nécessite.
- Ce n'est ni une perte de pouvoir, ni un aveu d'impuissance, c'est simplement une vision du travail où nous mettons ensemble nos compétences respectives pour accompagner au mieux les familles en difficulté.
- Enfin, dans des situations de ce type, j'ai appris à travailler au rythme de la maman. J'ai accepté de cheminer avec elle avec ses peurs, ses retours en arrière et ses doutes. Je l'ai laissée donner le rythme, tout en essayant de rester garante de sa sécurité et de celles de ses enfants. J'ai également collaboré étroitement avec l'accueillante qui a contribué à maintenir le fil de la relation. C'est grâce à ce respect que la confiance a pu s'établir et que la maman a fini par évoluer mais il a vraiment été nécessaire de lui accorder le temps dont elle avait besoin.